

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 06 MARS 2017 à 18H30

L'an deux mille dix sept, le 06 mars, à 18h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DRUMÉZ, Maire, en suite de convocations adressées à chacun d'entre eux le 02 mars 2017.

PRESENTS : tous les conseillers en exercice à l'exception de :

Madame Annelise BERNALICIS a donné Procuration à Monsieur Philippe DRUMÉZ

EXCUSE : Monsieur David BEAUSSART.

Madame Isabelle DEVALCKENAERE a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente réunion est lu. Aucune observation n'est apportée. Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION - ATTRIBUTION DE COMPENSATION PRÉVISIONNELLE POUR 2017 :

Du fait de la fusion des communautés Artois Comm., Artois Lys et Artois Flandres, l'attribution de compensation 2017 est majorée afin de compenser la baisse des taux de référence communaux pour la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ce mécanisme est indispensable au respect des deux objectifs qui ont prévalu à la construction de la fusion : la neutralité fiscale pour les contribuables et la neutralité budgétaire pour les communes.

Il est à noter que tous les reversements de fiscalité issus des accords conventionnels repris par la communauté en 2002 (ex-Saziab, ex-Sivom porte des Flandres, Marles les Mines - Calonne Ricouart) et en 2017 (ex-Sarizial), sont désormais intégrés dans les attributions de compensation des communes concernées.

Le montant de l'attribution de compensation initial est figé mais il est susceptible d'être majoré en cas d'éventuelles restitutions de compétence (ou équipement) aux communes ou, minoré en cas de transferts de compétence (ou équipement) à la communauté. Ainsi une évaluation des charges à transférer liées aux piscines, aux zones d'activités communales, aux P.L.U. et aux eaux pluviales sera proposée par la commission Locale d'Évaluation des charges Transférées (CLECT) avant le 30 septembre 2017. Une fois l'évaluation validée, l'attribution de compensation des communes concernées sera minorée.

L'attribution de compensation positive à 12 000€, sera versée mensuellement aux communes par la communauté. De même l'attribution de compensation négative inférieure à - 12 000 € sera recouvrée mensuellement par la communauté. L'attribution de compensation positive, inférieure à 12 000 € sera versée en une fois au mois de février. L'attribution de compensation négative inférieure à - 12 000 € sera recouvrée par la communauté en une fois au mois d'octobre.

le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle reprise dans la fiche de calcul ci-annexée s'élève à 466 051 €, elle était de 450 111 € en 2016.

ACTUALISATION DES TAUX DES TAXES D'HABITATION, FONCIERES BATIES ET NON BATIES.

La fusion intervenue le 1^{er} janvier 2017 entre les Communautés Artois-Lys, Artois Flandres et Artois Comm. entraîne la fixation automatique de nouveaux taux communautaires (13.92 % pour la TH, 3.73 % pour la TFB et 15.66 % pour la TFNB) qui s'appliqueront dès 2017 sur les contribuables des communes d'Artois Comm., d'Artois Lys et d'Artois Flandres.

la fixation des taux proposés ci-dessous répond au double objectif qui a prévalu à la construction de la fusion : la neutralité fiscale pour les contribuables et la neutralité budgétaire pour les communes.

L'ensemble des Conseillers présents souhaite réfléchir à cette proposition. Une décision sera prise lors du vote du budget.

ACTUALISATION DES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DES COMMISSIONS DU NOUVEL EPCI :

REPRESENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
A COMPTER DU 1ER JANVIER 2017

1ère Commission : Cohésion sociale

	Nom	Prénom
Titulaire	MARTINET	Gilbert
Suppléant	ROHART	Sylvain

2ème Commission : Administration générales et moyens

	Nom	Prénom
Titulaire	DEVALCKENAERE	Isabelle
Suppléant	BERNALICIS	Annelise

3ème Commission ; Attractivité et développement territorial

	Nom	Prénom
Titulaire	DRUMEZ	Philippe
Suppléant	LECOQ	Logan

4ème Commission : Ruralité

	Nom	Prénom
Titulaire	RENSY	Pascal
Suppléant	JOUBERT	Bernard

5ème Commission : Aménagement et développement sportif

	Nom	Prénom
Titulaire	KRZANOWSKI	Séverine
Suppléant	BERNALICIS	Annelise

6ème Commission : Aménagement et développement culturel

	Nom	Prénom
Titulaire	JOUBERT	Bernard
Suppléant	DEVALCKENAERE	Isabelle

7ème Commission : SCOT

	Nom	Prénom
Titulaire	JOUBERT	Bernard
Suppléant	RENSY	Pascal

8ème Commission : Transports

	Nom	Prénom
Titulaire	MARTINET	Gilbert
Suppléant	WITKOWSKI	Gérard

9ème Commission : Eau

	Nom	Prénom
Titulaire	LECOQC	Logan
Suppléant	RENSY	Pascal

10ème Commission : Services à la population

	Nom	Prénom
Titulaire	MARLIERE	Lydie
Suppléant	MARTINET	Gilbert

11ème Commission : Développement économique et emploi

	Nom	Prénom
Titulaire	RENSY	Pascal
Suppléant	MARTINET	Gilbert

12ème Commission : Environnement

	Nom	Prénom
Titulaire	MARTINET	Gilbert
Suppléant	LEFEBVRE	Linda

MISE A DISPOSITION D'UN AGENT ITINERANT DU C.D.G.62

Suite à l'absence pour congé longue maladie de la secrétaire de mairie et considérant les besoins du service, il y a lieu de recourir au service de remplacement du Centre de Gestion du Pas de Calais.

Monsieur le Maire précise que cet agent sera présent en mairie pour une durée hebdomadaire de 18 heures réparties les mercredis, jeudis et vendredis.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

A 20h30, Madame KRZANOWSKI, s'excuse de devoir quitter la séance pour raison familiale

SIVOM DES 2 CANTONS : NOUVELLE DENOMINATION

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite au redécoupage cantonal effectif depuis le 30 mars 2015, le canton de Cambrin-Douvrin n'existe plus.

Le SIVOM des deux cantons souhaite donc changer sa dénomination. Le Président du SIVOM et les membres du Comité syndical ont adopté le nouveau nom de SIVOM de l'Artois.

Le Conseil municipal, approuve le nouveau nom du SIVOM des deux cantons à savoir : SIVOM de l'Artois.

ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE POUR LE SECRETARIAT

La séance ouverte, le Conseil Municipal donne son accord pour le remplacement du poste informatique du secrétariat. Outre la fourniture du matériel, la société JVS Mairistem assurera l'installation sur site l'acquisition et la reprise des différentes données pour un montant de 1348.60 euros H.T.

ADHESION AU CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose à l'assemblée que notre adhésion au Conservatoire d'Espaces Naturels est arrivée à son terme le 16 novembre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le renouvellement de l'adhésion pour une durée de 1 an à compter de la date de cotisation pour un montant de 50 €.

ACHAT DE TABLES POUR LA SALLE POLYVALENTE

La séance ouverte, le Conseil Municipal, donne son accord sur l'acquisition auprès de Discount Collectivité de 10 tables pour la salle polyvalente pour un montant HT de 1931 € HT.

ACQUISITION EQUIPEMENT NUMERIQUE ECOLE ET DEMANDE SUBVENTION SUR LA RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre du plan numérique gouvernemental, il nous est possible d'améliorer le site informatique de l'école primaire par l'installation d'une nouvelle classe mobile de 14 tablettes numériques.

Le devis proposé par la société ITECH s'élève à 7 776.84 € HT

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour l'acquisition de ce matériel et sur le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès du Ministère de l'intérieur au titre des réserves parlementaires.

ECLAIRAGE MONUMENT AUX MORTS :

La séance ouverte, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre en valeur le monument aux morts, porteur de la réplique de la statue de la liberté de Bartholdi.

Cette mise en valeur consiste en la pose de projecteur à LEDS de couleurs bleue, blanc, rouge. Le devis de la Société Candéliance s'élève à 1 811 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES :

1) Déploiement de la fibre optique :

SFR a en charge le déploiement de la fibre optique sur notre secteur. Elle est annoncée dans la commune fin 2018.

2) Temps d'Activités Périscolaires :

Depuis 2013 la commune a mis en place les T.A.P. L'inspection d'académie les a imposés en 2014 et nous permet de revoir leur organisation à compter de septembre 2017. Un sondage a été réalisé auprès de tous les parents d'élèves pour un maintien de l'organisation actuelle : 1h00 chaque jour de 15h30 à 16h30 ou revenir à un horaire scolaire jusque 16h30 du lundi au jeudi et réserver le vendredi après-midi aux activités périscolaires. Les avis sont répartis à 50%.

3) PERMIS D'AMENAGER DE PAS DE CALAIS HABITAT :

Monsieur le Maire informe l'assemblée sur l'avancée de ce dossier : Le permis d'aménager a été déposé il y a quelques jours au service urbanisme du SIVOM de l'Artois. Cette 3^{ème} phase comporte 36 parcelles libres de constructeur. Dès que 30 % des parcelles seront réservées auprès de Pas de Calais Habitat, l'aménagement commencera.

4) PROJET SALLE SPORTIVE OU CULTURELLE :

Monsieur le Maire rappelle le projet d'une salle de sports qui faisait partie de leur projet électoral. Il invite les Conseillers à se réunir pour réfléchir à ce projet qui pourrait nécessiter une acquisition de terrain.

La séance est levée à 21h50

